

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Le 27 Février 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 21 Février 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUNETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, BERNARD, LE BREDONCHEL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ	Adjointe	qui a donné procuration à	Mme HUE Adjointe
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme DALCIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, BAHLOUL, ROHEL et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAPARLIERE

453- OBJET : Affectation du résultat 2024 – ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2023 :	211 672,22
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	217 731,21
Excédent cumulé	429 403,43
Restes à réaliser – <i>Fonctionnement</i> , dépenses :	56 520,00
Restes à réaliser – <i>Fonctionnement</i> , recettes :	23 287,50
Total restes à réaliser	-33 232,50
Déficit d'investissement antérieur reporté 2023 :	-144 704,55
Excédent d'investissement de l'exercice :	37 443,22
Déficit cumulé	- 107 261,33
Restes à réaliser – <i>Investissement</i> , dépenses :	19 981,43
Restes à réaliser – <i>Investissement</i> , recettes :	0,00
Total restes à réaliser	-19 981,43
soit un besoin de financement de	127 242,76 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ De reporter la somme de 107 261,33 €, à l'article D 001, déficit d'investissement reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de 127 242,76 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ De reporter la somme de 302 160,67 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, section de fonctionnement recettes.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250227-453-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 28/02/2025



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD